



Saison 2025-2026

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N°30 CS/11

Réunion du	14 OCTOBRE 2025
Présidence :	M. DA SILVA Sérafin
Présents :	MM. VADOT B. - BELORGEY B. – IPOUA G.
Excusés :	MM. CHEVANNE T. – N'DIAYE S. – FAORO P.
Assiste à la séance :	

FOOT ANIMATION

La Commission Foot animation communique la liste

NON RENVOI DES FEUILLES DE PRESENCE

Amende de 10 € pour les clubs n'ayant pas renvoyés les feuilles de plateau

★★★

Samedi 4 Octobre 2025

U7	
Club	Motif de l'amende
Longeault	Manque feuille de présence à Longchamp
Perrigny	Manque feuille de présence à Talant
Morvandelle	Manque feuille de présence à Precy
FCAB	Absence non prévenue au plateau de Semur
ASPTT	Manque feuille de présence à Selongey
ASFO	Manque feuille de présence à Longvic
Grésilles	Manque feuille de plateau et présence
Chenove	Manque feuille de présence au Grésilles
St-Apo	Manque feuille de plateau
Mirebeau	Manque feuille de présence à St-Apo
EF Villages	Manque feuille de plateau et présence
VNFC	Manque feuille de présence à EF Villages



U9

Club	Motif de l'amende
Clénay	Manque feuille de plateau et feuille de présence
Mirebeau	Manque feuille de présence du plateau à CLENAY
Perrigny	Manque feuille de présence du plateau à LONGCHAMP
St-Apo	Manque feuille de présence du plateau à LONGCHAMP
ASPTT	Manque feuille de présence du plateau à LONGCHAMP
Chevigny	Manque feuille de présence du plateau à LONGCHAMP
UCCF	Manque feuille de plateau
ESVO	Manque feuille de présence à UCCF
Montbard	Manque feuille de présence à UCCF
Seurre	Manque feuille de plateau et feuille de présence
Meursault	Manque feuille de présence à Seurre
Grésilles	Manque feuille de présence à Quetigny
Fenay	Manque feuille de présence à Neuilly
ASFO	Manque feuille de présence à JDF21
Perrigny	Manque feuille de présence à JDF21
Daix	Manque feuille de présence à Tilles
EF Villages	Manque feuille de présence à Selongey
Daix	Manque feuille de présence à VNFC
Marsannay	Manque feuille de présence à Meursault

U11

Club	Motif de l'amende
Fauverney	Manque feuille de présence Niveau 1 Poule A
Montbard	Manque feuille de présence Niveau 1 Poule B
Quetigny	Manque feuille de présence Niveau 1 Poule B
Longeault	Manque feuille de présence Niveau 2 Poule C
Seurre	Manque feuille de présence Niveau 3 Poule A
Brazey	Absence non prévenue Niveau 3 Poule B
Selongey	Manque feuille de défis/résultats et feuilles de présence Niveau 3 Poule C
FC 2 Cotes	Manque feuille de présence Niveau 3 Poule C
Grésilles	Manque feuille de présence Niveau 2 Poule A
Fontaine	Vu et prévenu cela sera envoyé demain afin de faire un briefing en direct avec ses éducateurs



U11F à 5 et à 8

	Clubs Accueillant	Fiche plateau	Feuille présence club accueillant	Feuille présence club	Feuille présence club	Feuille présence club
Plateau 1	ASTRAGALE			FCNCS 1	FCNCS 2	DAIX
		Reçu	Reçu	Reçu	Reçu	Reçu
				VILLERS	ASPTT	FONTAINE
				Reçu	Reçu	Reçu
				BEAUNE	TALANT	MAHORAISE
				Reçu	Reçu	Non Reçu
						ABS Prévenu
				AFSO	FAUVERNEY	TILLES
				Non Reçu	Reçu	Reçu

ABC

U7F / U9F

	Clubs Accueillant	Fiche plateau	Feuille présence club accueillant	Feuille présence club	Feuille présence club	Feuille présence club
Plateau 1	DAIX			FCNCS	BEAUNE	IS-SELONGEY
		Reçu	Reçu	Reçu	Reçu	Reçu
				VILLERS	UFCO	
				Reçu	Reçu	Non Reçu
				Non Reçu	Non Reçu	Non Reçu
				Non Reçu	Non Reçu	Non Reçu



	AD	AV	AVE	AA	AT	AZ	DA
	U13F à 5						
	Clubs Accueillant	Fiche plateau	Feuille présence club accueillant	Feuille présence club	Feuille présence club	Feuille présence club	
Plateau 1	ASTRAGALE			TALANT	TILLES	FAUVERNEY	
		Reçu	Reçu	Reçu	Non Reçu	Reçu	
				ABS			

Samedi 11 Octobre

U7

Club	Motif de l'amende
Fenay	Absence non prévenu à Neuilly
Perrigny	Absence de feuille de présence à Chenôve
Montbard Venaey	Absence de feuilles de plateau et de présence
Remilly	Absence de feuille de présence à Clénay
Vingeanne	Absence de feuille de présence à Clénay

U9

Club	Motif de l'amende
Longeault	Manque feuille de plateau
Echenon	Manque feuille de présence du plateau à Longeault
Varanges	Manque feuille de présence du plateau à Longeault
Fontaine d'Ouche	Manque feuille de présence du plateau aux Gresilles



Perrigny	Manque feuille de présence et feuille du plateau
Chevigny	Manque feuille de présence du plateau à Perrigny
Fenway	Manque feuille de présence à Perrigny
USCD	Manque feuille de présence à Perrigny
Talant	Manque feuille de présence à JDF 21
Daix	Manque feuille de présence à JDF 21 et Tilles
Vingeannes	Manque feuille de présence Mirebellois
Tilles	Manque feuille de présence à Mirebellois
Villages	Manque feuille de présence à Clénay
Meursault	Manque feuille de présence à 2 Cote
Fontaine les Dijon	Manque feuille de présence à Marsannay

U11	
Club	Motif de l'amende
Montbard Venarey	Manque feuille de challenge et feuilles de présence Niveau 1 Poule B
Auxonne	Manque feuille de challenge et feuilles de présence Niveau 3 Poule A
DUC	Manque feuille de présence à Neuilly Niveau 3 Poule B
Jeunesse Mahoraise	Manque feuille de présence à Neuilly Niveau 3 Poule B

U7F / U9F						
	Clubs Acceillant	Fiche plateau	Feuille présence club acceillant	Feuille présence club	Feuille présence club	Feuille présence club
Plateau 1	DAIX			FCNCS	BEAUNE	IS-SELONGEY
		Reçu	Reçu	Reçu	Reçu	Reçu
				VILLERS	UFCO	
				Reçu	Reçu	Non Reçu
				Non Reçu	Non Reçu	Non Reçu
				Non Reçu	Non Reçu	Non Reçu
				Non Reçu	Non Reçu	Non Reçu



U11F à 5 et à 8

	Clubs Acceuillant	Fiche plateau	Feuille présence club acceuillant	Feuille présence club	Feuille présence club	Feuille présence club
Plateau 1	ASTRAGALE			FCNCS 1	FCNCS 2	DAIX
		Reçu	Reçu	Reçu	Reçu	Reçu
				VILLERS	ASPTT	FONTAINE
				Reçu	Reçu	Reçu
				BEAUNE	TALANT	MAHORAISE
				Reçu	Reçu	Non Reçu
				ABS Prévenu		
				AFSO	FAUVERNEY	TILLES
				Non Reçu	Reçu	Reçu
				ABS		

U13F à 5

	Clubs Acceuillant	Fiche plateau	Feuille présence club acceuillant	Feuille présence club	Feuille présence club	Feuille présence club
Plateau 1	ASTRAGALE			TALANT	TILLES	FAUVERNEY
		Reçu	Reçu	Reçu	Non Reçu	Reçu
				ABS		

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE



En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.



I.1 DOSSIER REGLEMENT FINANCIER LIGUE/CLUBS

DOSSIER TRANSMIS / COURRIEL

Retrait de point :

TIRAGES AU SORT DES 16^{ème} de Finales
COUPES
FUTBOL EMOTION-F BACHELARD
CREDIT AGRICOLE

**PROCHAIN TIRAGE AU SORT LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 A 12 H 00 AU SIEGE DU
DISTRICT EN DIRECT SUR FACEBOOK DU DISTRICT.**

NOUVEAU CALENDRIER

LA COMMISSION FIXE LES

- **16EMES DE FINALE LE 30/11/2025**
- **8EMES DE FINALE SSE JOUERONT DEBUT FEVRIER AVANT LA REPRISE DU
CHAMPIONNAT DATE A VALIDER**

Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 9/10/2025. La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait d'1 point au club d'Afrique FD (D3-D) pour les journées des 4-5/10, 11-12/10 et 18-19/10/2025.

I.2 FORFAITS

Match 54575218 D4 B GRESILLES FC 2 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 12/10/2025.

Forfait non déclaré de PERRIGNY LES DIJON 2.

En conséquence, la CS donne match perdu à PERRIGNY LES DIJON 2 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à GRESILLES FC 2.

Amende 120 € à PERRIGNY LES DIJON.

Les frais d'arbitrage seront à charge de PERRIGNY LES DIJON 2. (Arbitres : M. BLIN : 71.36 € - M. LEPETIT 17.84 € - M. CHATILLON 17.84 € - M. WASSON F, Délégué : 17,84 €.

Le Match RETOUR 54575233 du 08/03/2026 est inversé.

Match 54563216 D4 A FC CREPAND - ST EUPHRONE du 12/10/2025.

Forfait non déclaré de ST EUPHRONE.

En conséquence, la CS donne match perdu à ST EUPHRONE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à CREPAND.

Amende 120 € à ST EUPHRONE.

Le Match RETOUR 54563231 du 08/03/2026 est inversé.



I.3 REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

Suite à la programmation de 3 matchs le même jour à Plombières et pour éviter un report tardif de match, la CS décide de reprogrammer les matchs suivants :

Match 54575214 D4 B PLOMBIERES 3 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 26/10/2025 se jouera le 30/11/2025 à 11h30.

Match 53507756 D3 B PLOMBIERES 2 – POUILLY 2 du 26/10/2025 se jouera à 11h30.

I.4 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 54070597 D3 D DIJON ULFE 2 – GRESILLES FC du 19/10/2025 se jouera au stade de l'EVEIL à 11h30.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER : 54062869 D3 D ST JEAN DE LOSNE 2 – LONGCHAMP du 09/11/2023 se jouera à LONGCHAMP.

Match RETOUR : 54062911 D3 D LONGCHAMP – ST JEAN DE LOSNE 2 du 29/03/2026 se jouera à ST JEAN.

Match ALLER : 54058244 D3 – C ECHENON – FC2C 2 du 19/10/2025 se jouera sur le terrain de LADOIX

Match RETOUR : 54058263 D3 - C FC2C – ECHENON du 15/03/2026 se jouera sur le terrain de ECHENON.

Match ALLER : 54580578 D4 – C ECHENON - MERCEUIL du 19/10/2025 se jouera sur le terrain de MERCEUIL

Match RETOUR : 54580593 D4 - C MERCEUIL – ECHENON du 15/03/2026 se jouera sur le terrain de ECHENON.

I.5 COURRIERS

ASFO : souhaitant un prompt rétablissement au joueur de l'AS POUSSOT.

MPL FC : informant la commission que l'équipe Séniors jouera ses rencontres sur le terrain de MIREBEAU – Synthétique durant la période de Novembre à Mars inclus.

PERRIGNY LES DIJON : Suite à un problème de disponibilité de vestiaires, les rencontres en lever de rideau sont fixées à 12h00.



De REMILLY a demandé des informations concernant l'organisation d'une section loisir et la tenue de matchs amicaux. Le secrétariat a précisé que ces matchs doivent impérativement être déclarés, et qu'il est obligatoire d'établir une feuille de match papier, à renvoyer après la rencontre.

I.6 DELEGATIONS

Rapports de délégation

- De M. CHUDZIAK P. : Pris note.
- De M. RODRIGUES DA SILVA Armando : Pris note.
- De M. WASSON Frederic : Pris note.

18 et 19 Octobre :

D3 A : 54153655 ASFO – FCAB : M. CHUDZIAK.

D3 D : 54070597 DIJON ULFE 2 – GRESILLES FC : M. RODRIGUES.

II- JEUNES

2.1 CONTROLE DES FEUILLE DE MATCH

EVOCATION

Match 54593621 U18 D2 – D ENT EF VILLAGES – DAIX 2 du 27/09/2025

Reprenant son procès-verbal en date du 05/02/2025.

Vu les dispositions des articles 141 bis, 150, 171, 187 et 226 des RG de la FFF.

Vu les dispositions financières du district – Rubrique J

Vu la sanction de 2 matches de suspension ferme à compter du 08/09/2025.

Infligé à un joueur de DAIX – **M. BARBU Andrei Sébastien (9602981162)**, prononcée par la commission de discipline en date du 11/09/2025 avec date d'effet au 08/09/2025

Attendu que le 1er match disputé par l'équipe U18 D2 de DAIX 2 à partir du 08/09/2025 est la rencontre 54593266 DAIX 2 – TILLS FC 2 du 21/09/2025

Considérant que le joueur de DAIX – BARBU Andrei Sébastien a participé à la rencontre susvisée et ne pouvait pas avoir purgé sa suspension à la date de la rencontre susvisée.

En conséquence la CS donne match perdu par pénalité à DAIX 2 (-1 pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de EF VILLAGES et conserve les buts de la rencontre (3 pts ; 4 buts).

Le joueur restait suspendu pour 1 match(s) avec DAIX 2 pour la rencontre du 12/10/2025

Amende à DAIX 2 pour un joueur suspendu participant à une rencontre : 300€.

Match 54092511 U18 D1 GEVREY – LONGVIC du 11/10/2025



Pris connaissance des informations transmises par le secrétariat du District sur la situation de **M. FARID GHORZI Riyad (2548080385)**, Joueur du club de LONGVIC, susceptible d'avoir pris part à la rencontre susvisée alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension,

Vu les dispositions des articles 141 Bis, 186, 187 et 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. qui prévoient que « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;**
 - d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
 - d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- D'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. »,

La Commission,

OUVRE une procédure d'évocation,

INVITE le club LONGVIC à formuler ses observations quant à la participation et la qualification du joueur **M. FARID GHORZI Riyad (2548080385)** avant le mercredi 22 octobre 2025.

Le joueur reste suspendu pour 1 match en U18 D1 à compter du 14/10/2025.

2.2 MATCH ARRÊTE

Match 54593251 U18 D2 – A CF TALANT 2 – ENT MVF-CCOF du 11/10/2025

La rencontre a été arrêtée à la 45e minute par M. SCHLEGEL, arbitre officiel, en raison de plusieurs blessures survenues parmi les joueurs de l'équipe ENT MVF-CCOF.

À la suite du rapport de l'arbitre, il a été constaté que l'équipe ENT MVF-CCOF disposait de moins de 8 joueurs pour poursuivre la rencontre.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à ENT MVF-CCOF (0 – 8 ; -1 pt) pour en porter le bénéfice à CF TALANT.

2.3 FORFAIT

Match 54622860 U13 D3 A DIJON ULFE 3 – MVF 3 du 04/10/2025

Forfait déclaré de MVF 3.

En conséquence, la CS donne match perdu à MVF 3 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à DIJON ULFE 3.

Amende 50 € à MVF 3.

2.4 COURRIERS

De PLOMBIERES : Les matchs de jeunes se joueront sur le stabilisé.

DE la LBFC : Nous informant que la finale régionale FESTIVAL U13 PITCH se déroulera le dimanche 03 Mai 2026 à l'ASTRAGALE.

2.5 TOURNOIS

VNFC : tournoi FUTSAL le 10 et 11 janvier 2026.



DIJON USCD : Tournoi futsal le samedi 25 et 26 janvier 2026.

2.6 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G ->20 €

FESTIVAL U13 PITCH

Les inscriptions pour le FESTIVAL U13 Pitch Sont ouvertes jusqu'au 10 Novembre 2025.

Le tirage au sort se fera le jeudi 12 novembre 2025.

Le 1^{er} tour aura lieu le samedi 22 novembre.

Participation :

- Les équipes participant au FESTIVAL U13 PTICH sont :
- U13 R1 qualifiées d'office à la Phase Finale FESTIVAL U13 PITCH : DIJON ASPTT 1 – DFCO 1 – FONTAINE LES DIJON 1.
- Engagement Obligatoire des équipes 1 en U13 D1-D2 et D3.
- Les clubs devront saisir leur accord ou leur refus via le module compétitions pour leurs équipes 2 – 3 ...

★ ★ ★

III – FEMININES

SENIORS

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.



La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme.

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

54770282 CRIT F à 8 CCOF – DAIX du 20/10/2025 se jouera le 10/11/2025.

54770031 CRIT à 8 FEM du 20/10/2025 se jouera le 3/11/2025

JEUNES

3.2 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 5 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 54773027 U15 FEM B ENT VILLERS/JDF – AS BEAUNE du 11/10/25 se jouera le 25/10/2025 à 15h00.

Match 54773609 U15 FEM B USCD – ALC LONGVIC 2 du 11/10/2025 se jouera le 25/10/2025 à 14h30.

Suite à deux rencontres de programmées le 18/10/2025 pour ENT CHEVIGNY ST SR, la Commission fixe le match 54773019 U15 FEM ENT CHEVIGNY ST SR/ST APO – VNFC au 29/11/2025.

Demande Hors délais – Amende 20 €

Match 54773608 U15 FEM IS SELONGEY - EF VILLAGES du 11/10/2025 se jouera le 25/10/2025





IV- FUTSAL

4.1 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match SENIORS FUTSAL ->20 €

54899075 FUTSAL D1 A ENT OD FUTSAL 2 – DIJON CLENAY 3 DU 10/10/2025 SE JOUERA LE 17/10/2025

54898949 FUTSAL D1 OD FUTSAL – DIJON METROPOLE 2 du 24/10/2025 se jouera le 28/11/2025.

4.2 FORFAIT

Match 54899076 DF1 FUTSAL FCNCS – ENT OD FUTSAL du 14/10/2025

Forfait déclaré de FCNCS

En conséquence, la CS donne match perdu à FCNCS (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ENT OD FUTSAL
Amende 50 € à FCNCS.

FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

Disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).



En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

Journée des 11 et 12 octobre 2025

<u>10/10/2025</u>	Futsal D1 / Phase Automne / Poule A Ent.Odfutsal Asfo 1 - F5 Dijon Metropole 3	
<u>11/10/2025</u>	U13 D1 / Automne / Poule A Longvic 1 - Marsannay 1	
<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule D Fontaine Les Dijon F 4 - Chevigny St Sauveur 2	Absence de feuille de match
<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule D Cercle Talant 2 - Is-Selongey 3	
<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule E U.S. Savigny 1 - Echenon 1	
<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule C Ent.Cml 1 - Fc2c 1	
<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule A Plombières 1 - Uccf 2	Absence de feuille de match



<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule E Beaune A.S. 3 - Saulon Corcelles 1	
<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule A Ent. Saulieu/Moux 1 - Quetigny As 2	
<u>11/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule A Montbard Venarey 3 - Montbard Venarey 2	
<u>11/10/2025</u>	U15 D2 / Automne / Poule A St Apollinaire 2 - Montbard Venarey 1	
<u>11/10/2025</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Fontaine Les Dijon F 1 - Cheminots Dijon Us 1	Absence de feuille de match
<u>12/10/2025</u>	Seniors D3 / Unique / Poule C U.S. Savigny 1 - Dijon Municipaux 1	
<u>12/10/2025</u>	Seniors D4 / Unique / Poule A Aignay Baigneux 2 - A.J. Sacribaine Lery 1	

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Bernard VADOT
Secrétaire de séance

DA SILVA Sérafin
Président de Séance